



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 24 novembre 2016

**DELIBERATION N° 179/11/2016 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE DANS LE CADRE DU FCIE A
L'ENTREPRISE BARGUES**

L'an deux mille seize, le jeudi 24 novembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 18 novembre 2016.

Présents Titulaires : 44

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 5

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC à Gaël TABARLY, Laurence PAGES à Brigitte BAREGES, Gérard ROUTIER à Marc BOURDONCLE, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE.

Absents Excusés : 2

Mesdames, Sophie LARAN, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc BOURDONCLE

Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Société BARGUES, blanchisserie indépendante, a été une des premières entreprises à s'implanter sur la zone Albasud dans les années 1990, alors dirigée par Thierry BARGUES. Cette entreprise familiale fut créée en 1910 et a bâti une solide réputation à l'échelle régionale dans ses activités de location, entretien, nettoyage de linge professionnel ainsi que la location de vêtements professionnels, de tapis logotés et de matériel d'hygiène. Ses clients sont les hôtels, les restaurants, les métiers de bouche, l'agroalimentaire, les industriels et les professionnels de santé.

Début 2016 sa fille, Stéphanie, et son gendre, Julien Autha, ont racheté la société à Thierry BARGUES. L'entreprise compte aujourd'hui 24 personnes : 15 opérateurs, 5 livreurs, 2 dirigeants, 1 assistante administrative, 1 technicien de maintenance. Or l'entreprise, qui présente une forte croissance, est maintenant à l'étroit dans son bâtiment industriel de 1100 m², dont l'extension est impossible sur Albasud 1 en raison du PPRI.

C'est pourquoi, la famille BARGUES s'est mise à la recherche d'un bâtiment ou d'un terrain à l'achat, plutôt au sud de l'agglomération montalbanaise car de nombreux clients se situent à Toulouse. Elle a finalement opté pour l'acquisition d'un bâtiment industriel situé avenue d'Allemagne à Albasud, d'une superficie de 6 000 m², anciennement occupé par l'entreprise Regene, au prix de 1,35 M€.

Cette nouvelle implantation va générer de lourds investissements, notamment en matière de réaménagement immobilier, mais cela va aussi permettre une restructuration de l'entreprise : acquisition de nouvelles machines, modernisation de l'outil de travail, recrutement, et croissance.

Le projet porté par la société BARGUES nécessite d'importants investissements à hauteur de 3,3 M€, décomposés comme suit :

- Investissement matériel : 2 M€
- Investissement immobilier : 1,3 M€

L'entreprise BARGUES s'engage à créer sur le territoire 4 emplois permanents, dans un délai de 3 ans à compter de la mise en œuvre opérationnelle de son projet.

Aussi, le Grand Montauban, par une délibération du 22 octobre 2014, a adopté la modification du règlement des aides à l'entreprise, par la signature d'une convention d'application du Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de la Recherche entre le Conseil Régional et le Grand Montauban. Désormais, le Grand Montauban peut intervenir sur les investissements immobiliers et matériels, sur les projets d'innovation individuels et collectifs dans le cadre d'appels à projets, et sur l'aide au conseil stratégique.

Dans la mesure où il est possible d'aider au maximum à hauteur de 20% de l'investissement éligible, il a été prévu :

- Aide du Grand Montauban, sur l'investissement matériel: 20 000 €
- Aide du Grand Montauban sur l'investissement immobilier : 50 000 €
- Soit Aide totale du Grand Montauban 70 000 €

L'entreprise a également sollicité une subvention auprès du Conseil Régional, où son dossier est en cours d'instruction.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 17 novembre 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- accorder une aide à la société BARGUES d'un montant de 50 000 € dans le cadre de son investissement immobilier, et une aide de 20 000 € dans le cadre de son investissement matériel,
- autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec la société BARGUES, telle qu'annexée à la présente.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'accorder une aide à la société BARGUES d'un montant de 50 000 € dans le cadre de son investissement immobilier, et une aide de 20 000 € dans le cadre de son investissement matériel,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec la société BARGUES, telle qu'annexée à la présente.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

01 DEC. 2016

De sa publication le :

01 DEC. 2016

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 25 novembre 2016

La Présidente,
Brigitte BAREGES

